

# COMMUNE DE LAROQUE DE FA

## PROCES VERBAL de la séance du Conseil municipal du 22 mai 2015

L'An deux mille quinze, le vingt deux mai à 17 heures 00, le CONSEIL MUNICIPAL, de la Commune de LAROQUE DE FA s'est réuni en mairie, sur convocation adressée à ses membres le 05 mai 2015, sous la présidence de Monsieur Raymond SPOLI, Maire.

**Présents :** ANDRIEU Eric, ASTRUC Claudine, AZEAU Claude, BINAND Stéphane, CARAGUEL Serge, FABRE Jean-Paul, GANIVENQ Maria, HERMAND Laurent, NAGEL Robert, SPOLI Raymond et WASHINGTON Joséphine.

**Secrétaire de séance :** ASTRUC Claudine

### **0 - Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2015.**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil le procès verbal de la séance du 27 mars 2015.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 27 mars 2015 est adopté à l'unanimité.

### **- 1 - Projet parc éolien -**

Monsieur le Maire fait le point sur le dossier portant sur l'implantation d'un parc d'éoliennes sur les communes de Laroque de Fa, Dernaceuillette, Massac et Mouthoumet. Il expose les différentes propositions des sociétés rencontrées notamment celle de la société ABOWIND et EDF ENERGIES NOUVELLES.

Le débat s'engage entre les opposants à l'implantation d'éoliennes sur le massif des Corbières et qui souhaiteraient l'organisation d'un référendum sur cette question et ceux qui estiment nécessaire compte tenu de la volonté des communes voisines d'implanter des éoliennes, de prendre part aux négociations afin d'avoir la maîtrise de l'emplacement et du nombre des éoliennes.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, par 7 voix pour et 4 voix contre, donne son accord de principe sur la poursuite des négociations en vue de l'implantation d'un parc d'éoliennes en limite des communes de Dernaceuillette et Massac.

Le conseil municipal sera réuni avec les porteurs de projets afin d'en débattre et de faire le choix de l'un ou de l'autre.

**- 2 - Inscription de la balade de Laroque de Fa au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées de chemins ruraux traversant le territoire de la commune -**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 29 mars 2013, le Conseil municipal avait approuvé le tracé de la balade créée sur le territoire de Laroque de Fa et avait sollicité les services de la fédération Française de la randonnée pédestre pour la valider.

A ce jour, dans le cadre de l'instruction du dossier au sein du Pays Touristique Corbières et Minervois, il convient que le Conseil municipal approuve l'inscription de ladite balade au Plan Départemental des itinéraires de promenades et de randonnées de l'Aude.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance de la demande de Monsieur le Président du Conseil Général, indiquant :

. que dans le cadre du développement du tourisme de randonnée pédestre et équestre, un Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée a été approuvé le 24 juin 1996 par le conseil Général de l'Aude ;

. que ce plan, qui sera régulièrement mis à jour, pourrait comprendre un ou des itinéraires balisés traversant le territoire de la commune en empruntant les chemins suivants :

SECTION ET FEUILLE	LIEU-DIT	N° DE PARCELLE OU CHEMIN
A4	Prat d'Alsou	1551
	Moulintour	1221
	Chemin VC1 Moulintour	chemin de service
	Baraque de Chambord	1232
A4 / A2	Le Moulin de Grave	Ancien chemin
		ravin
		Le Sou
	Les Courtales	Chemin de Mouthoumet à Félines
	Le Moulin de Cabrol	Ancien chemin de Laroque de F à Félines
	La Croisette	VC n°1 de Laroque de Fa à Félines
		Le Sou (gué)
A1		206
		201
		CD613
		ruisseau du Sou
		ruisseau du Ganganel
		rue de la Mairie
		chemin du château
		chemin du Caraillé
		chemin de Laroque de Fa au Treil
	A3	Trempech
		1997
		1998
		2000
		2001
		2007
		2009
		Chemin de Mouthoumet à Félines

		chemin de Coumemarie
A4	Le Treil sud	1820
		1487
		1513
	Camp de Serres	1190
	Soula de Nitable	ruisseau des Aers
		1177
		1547

- APPROUVE l'inscription des chemins susvisés au Plan Départemental des itinéraires de promenade et de randonnée et s'engage :
  - . à accepter le balisage des sentiers
  - . à leur conserver un caractère ouvert au public
  - . à ne pas aliéner les sentiers inscrits au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

### - 3 - Départ de Serge CARAGUEL -

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Serge CARAGUEL aux termes duquel l'intéressé informe monsieur le Préfet que pour des raisons de santé et de déménagement, il donne sa démission de son poste d'adjoint et de conseiller municipal de la commune de Laroque de Fa.

Monsieur le maire exprime ses regrets de voir partir Serge, un ami qui s'en va au-delà de l'adjoint présent à la mairie, quelque soit le temps et ses problèmes de santé. Il rend hommage à Marlène qui s'est aussi pleinement investie dans la vie locale, avec notamment son travail envers les handicapés et celui de correspondante de l'indépendant. Au nom du Conseil municipal, il leur présente tous ses remerciements.

### - QUESTIONS DIVERSES -

- Un débat s'engage au sein du Conseil sur l'emplacement approprié du marché organisé par l'association Court Circuit en Corbières. Ladite association souhaiterait s'installer sur l'aire de repos située à l'entrée du village ; les membres du conseil acceptent d'équiper le local technique de la station d'épuration d'une prise extérieure.
- L'opération brioches menée par Maria GANIVENQ a permis de vendre 18 brioches pour une recette de 108 euros au profit de l'Association Familiale Départementale pour l'Aide aux personnes Handicapées Mentales de l'Aude.
- Monsieur le Maire informe des obligations des communes en matière d'accessibilité et notamment le choix laissé aux communes de moins de 500 habitants de mettre en place un Plan d'Aménagement de la Voirie. Ce plan étant déjà en place sur la RD 613, une réflexion sera menée pour la suite dans le village.
- Le Conseil municipal ne souhaite pas donné suite à la demande d'aide en faveur du Népal de l'association Aude solidarité.

La séance est levée à 19 heures.

Le Maire,

Raymond SPOLI.